

AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION N°5 PLU

Par délibération en date du 26 mai 2016, le conseil municipal a prescrit la cinquième modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont les objets sont les suivants :

- La traduction règlementaire du nouveau projet Cocagne en U2c,
- La suppression d'une partie de zone 1AUb « les Douyssats » et ses conséquences OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et règlementaires,
- L'ouverture de la zone 2AU « le Farguettou » et ses conséquences OAP et règlementaires,
- La suppression d'emplacements réservés dont l'acquisition a été faite par le bénéficiaire.

La procédure de modification a été réalisée conformément au code de l'urbanisme et les personnes publiques associées ont été consultées avant mise à l'enquête publique du dossier.

Cependant, en raison de détails techniques, de délais et afin de mener à bien le projet de modification pour les parties Cocagne et Douyssats, l'ouverture de la zone 2AU « le Farguettou » est retirée de cette modification. Cet élément fera l'objet d'une prochaine procédure.

La présente information sera affichée en mairie et publiée sur le site Internet de la commune.

Le 18/05/17
Le maire,
Michel DUTECH

